

DECLARATION DES ELUS DU SYNDICAT UNIFIE-Unsa au CSE DU 19 MARS 2021

Bruno GORÉ, président du Directoire, président du Comité Régional des banques FBF s'est ainsi exprimé: « *C'est un très grand honneur pour moi d'être élu à la tête de la FBF Normandie et de représenter la profession bancaire sur notre région.... J'aurai à cœur de promouvoir le rôle essentiel que jouent les banques dans le soutien et le développement de l'économie normande ... Comptez sur moi pour y consacrer toute mon énergie* ». (1)

La direction n'a pas tardé à utiliser cette énergie. En effet, les élus du CSE sont consultés ce jour sur un projet visant à transformer le mode de fonctionnement des agences en milieu rural, 100% conseil et en présence d'un seul salarié.

Au-delà de la pérennité souhaitable de notre enseigne, ancrée sur les territoires depuis plus de 2 siècles, la pérennité de nos emplois et leurs bonnes conditions d'exercice importent plus encore.

Pour le **Syndicat Unifié-Unsa**, les conditions de travail, et plus globalement la qualité de vie au travail, sont des éléments essentiels. **Charge de travail, bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle, droit à la déconnexion, employabilité et bien-être au travail** sont autant de facteurs incontournables à considérer dans l'appréhension de nos modèles de distribution. Néanmoins, conscients que ceux-ci doivent s'adapter aux évolutions des marchés et des attentes des clients, nous sommes ouverts aux évolutions de notre maillage et de nos formats d'agences ou autres canaux de distribution, dès lors qu'elles répondent à nos exigences. Nous sommes tout autant ouverts à la réflexion sur des modèles nouveaux ou revisités.

D'ailleurs, le projet NORC présenté par la direction (**document** du 22/09/2017) prévoyait de « **lutter contre l'isolement** » des collaborateurs dans les petits points de vente et de « **développer le bien-être au travail** ».

Pour tenter de conserver le « fonds de commerce » à moindre coût, la Caisse n'a de cesse d'imaginer des solutions de repli avec réduction d'effectifs. Parmi celles-ci l'ouverture de points de vente avec du personnel réduit à un seul salarié, nonobstant la charge de travail et des conditions d'isolement aux risques induits non acceptables en l'état.

Nous sommes consternés par un tel revirement de situation si peu de temps après nous avoir présenté le projet de la NORC. Est-ce le sacrifice humain sur l'autel du PNB ?

Il faut rappeler ici que la direction porte la responsabilité de la santé mentale et sociale des salariés.

Vous déclarez équiper les salariés d'une montre connectée et les placer sous haute surveillance vidéo pour vous donner bonne conscience allant au-delà de l'acceptable ce qui nous interroge sur l'aspect légal de telles mesures.

Nous invitons la direction à reprendre les textes légaux. Sur le système de surveillance, la CNIL et le RGPD précisent entre autre : *Pour la CNIL « Si ces outils sont légitimes pour assurer la sécurité des biens et des personnes, ils ne peuvent pas conduire à placer les employés sous surveillance constante et permanente »* Pour le RGPD : *« Le RGPD impose une consultation préalable de la CNIL avant toute opération de traitement sur les données de santé. Les données de santé sont les données à caractère personnel concernant l'état de santé physique ou mental, présent ou futur d'une personne identifiée ou identifiable ».*

Face aux risques évidents de RPS, de mise en danger physique, de perte d'équilibre vie privée vie professionnelle, d'absence de QVT et de travail d'équipe, d'individualisation de la Part Variable, de mise sous ultra-surveillance, et le fait de devoir donner des éléments personnels de santé pour les salariés de ces agences, les élus du Syndicat Unifié-Unsa émettent un avis défavorable et demande à la direction de faire preuve d'ambition en présentant un projet 100% conseil en milieu rural à deux personnes.

(1) Source site FBF du 10/11/2020.